

**COMMUNE DE SOULAIRE ET BOURG**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2015**

**COMPTE RENDU**

*L'an deux mil quinze, le vingt-deux du mois de juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Soulaire et Bourg se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur RAIMBAULT Jean-François, maire.*

XX

*Présents : Mmes BLOT Chantal – ELOY Angélique – LEGRAND Lyne - TOULLIER Marina – RAIMBAULT Valérie – CHAUVEAU Isabelle et Mrs RAIMBAULT Jean-François – GARNIER Jean-Luc – LANDRAU Stéphane - PREDONZAN Franck – GUYNOISEAU Jean-Michel – RICHARD Nicolas – PICARD TIGNON Mickaël*

*Absents excusés : Mr PINEAU Didier qui a donné pouvoir à Mr RAIMBAULT Jean-François – Mr BOURGEOIS Philippe qui a donné pouvoir à Mme ELOY Angélique*

*Secrétaire de séance : Mr GARNIER Jean-Luc*

**1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 mai 2015**

Le procès-verbal de la séance du 18 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

**2) Indemnité pour le gardiennage des églises communales**

Vu les circulaires du Ministère de l'Intérieur n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et n° NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 précisant que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité,

Considérant que la règle de calcul habituelle conduit au maintien pour 2015 du montant fixé en 2014,

Ainsi, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales demeure en 2015 celui fixé pour 2014 par l'instruction du 25 février 2014 qui maintenait celui fixé par la circulaire NOR/INTD1301312C du 21 janvier 2013 soit :

- 474,22 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte
- 119,55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le montant de l'indemnité allouée en 2014 était de 119,55 € et que le Curé Patrick PORTIER réside à Avrillé, puis demande au conseil municipal de se prononcer sur l'indemnité qui sera versée au Curé Patrick PORTIER.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 6 abstentions (Mmes Eloy Angélique, Raimbault Valérie, Toullier Marina et Mrs Bourgeais Philippe, Landrau Stéphane, Picard Tignon Mickaël), 9 voix pour :

- DECIDE que le montant de l'indemnité de gardiennage pour l'année 2015 sera de 119,55 €
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à procéder à son versement auprès du Curé Patrick PORTIER

**3) Tarification du restaurant scolaire, de l'APS, des TAPS et de l'ALSH**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la tarification du restaurant scolaire (cantine), de l'APS (garderie), des TAPS (temps d'activités périscolaires) et de l'ALSH (centre de loisirs) qui sera applicable à compter du 6 juillet 2015.

<b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>	
<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>TARIF</b>
< 450	2,55 €
450 < 750	3,05 €
750 < 1000	3,17 €
< 1000	3,30 €

<b>A P S</b>	
<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>TARIF</b>
< 450	0,96 €
> 450	1,63 €

<b>TAPS</b>
7,50 € PAR PÉRIODE

<b>ALSH</b>		
<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>½ JOURNÉE</b>	<b>JOURNÉE</b>
< 450	4,12 €	6,16 €
450 < 750	6,94 €	10,40 €
750 < 1000	8,76 €	13,13 €
< 1000	9,77 €	14,65 €
1 € en supplément le mercredi pour les enfants d'Écuillé (navette)		
5,50 € l'après-midi de 13h30 à 17h30 pour les adolescents		
3 € en supplément pour sortie ou veillée		
25 % en supplément pour les familles hors commune (sauf Écuillé : convention)		
Tarif dégressif le mercredi et les vacances pour les familles avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 enfants : - 5 % sur le prix pour le 2ème enfant</li> <li>- 3 enfants : - 10 % sur le prix pour le 3ème enfant</li> <li>- au-delà de 3 enfants : - 15 % sur le prix pour les enfants après le 3ème enfant</li> </ul>		

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la tarification du restaurant scolaire, de l'APS, des TAPS et de l'ALSH
- MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

#### 4) *Tarification des stages et des séjours de l'ALSH*

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la tarification des stages et des séjours de l'ALSH (centre de loisirs) pour l'été 2015.

<b>STAGES</b>				<b>SÉJOURS</b>			
<b>EASY SPORTY</b>				<b>CRAPA HUTTE</b>			
<b>DU 7 AU 10 JUILLET 2015</b>				<b>DU 6 AU 13 JUILLET 2015</b>			
quotient familial	tarif	acompte	solde	quotient familial	tarif	acompte	solde
< 750	55,00 €	13,75 €	41,25 €	< 750	330,00 €	82,50 €	247,50 €
750 < 1000	60,00 €	15,00 €	45,00 €	750 < 1000	335,00 €	83,75 €	251,25 €
< 1000	65,00 €	16,25 €	48,75 €	< 1000	340,00 €	85,00 €	255,00 €

<b>SPORT GLISSE DU 13 AU 17 JUILLET 2015</b>				<b>CRAPA HUTTE DU 13 AU 17 JUILLET 2015</b>			
quotient familial	tarif	acompte	solde	quotient familial	tarif	acompte	solde
< 750	126,00 €	31,50 €	94,50 €	< 750	238,00 €	59,50 €	178,50 €
750 < 1000	131,00 €	32,75 €	98,25 €	750 < 1000	242,00 €	60,50 €	181,50 €
< 1000	136,00 €	34,00 €	102,00 €	< 1000	248,00 €	62,00 €	186,00 €
<b>ROBIN DES BOIS DU 15 AU 17 JUILLET 2015</b>				<b>EQUITATION DU 20 AU 24 JUILLET 2015</b>			
quotient familial	tarif	acompte	solde	quotient familial	tarif	acompte	solde
< 750	52,00 €	13,00 €	39,00 €	< 750	170,00 €	42,50 €	127,50 €
750 < 1000	58,00 €	14,50 €	43,50 €	750 < 1000	175,00 €	43,75 €	131,25 €
< 1000	62,00 €	15,50 €	46,50 €	< 1000	180,00 €	45,00 €	135,00 €
<b>LOISIRS CREATIFS DU 18 AU 21 AOÛT 2015</b>				<b>A LA FERME DU 21 AU 24 JUILLET 2015</b>			
quotient familial	tarif	acompte	solde	quotient familial	tarif	acompte	solde
< 750	48,00 €	12,00 €	36,00 €	< 750	118,00 €	29,50 €	88,50 €
750 < 1000	53,00 €	13,25 €	39,75 €	750 < 1000	123,00 €	30,75 €	92,25 €
< 1000	58,00 €	14,50 €	43,50 €	< 1000	128,00 €	32,00 €	96,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 1 abstention (Mr Pineau Didier), 14 voix pour :

- APPROUVE la tarification des stages et des séjours de l'ALSH
- MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

Tour de table :

Jean-François Rimbault : on vous a distribué un document avec des informations du conseil de développement que vous pouvez parcourir ainsi qu'un plan de la situation comptable de la commune arrêté à la date d'aujourd'hui, qui retrace les dépenses en fonctionnement et en investissement. Le taux de réalisation de l'exécution budgétaire est de 43,98 % de l'utilisation du budget, mais les grosses dépenses en investissement ne sont pas encore faites (voirie ...), cependant c'est une bonne situation pour le mois de juin.

Le logiciel de comptabilité a été changé, et nous accueillons Madame Sophie Legros en tant que comptable.

Au conseil municipal du 20 juillet 2015 on délibérera sur la transformation de la communauté d'agglomération d'ALM en communauté urbaine. Monsieur le Maire d'Écuillé, Monsieur Jean-Louis Demois, qui est également vice-président d'ALM, viendra le 2 juillet 2015 vous faire une présentation à ce sujet de 19h30 à 20h30, votre participation serait intéressante pour pouvoir délibérer après. Nous serons la dernière commune à délibérer là-dessus.

Il n'y aura pas de conseil municipal au mois d'août car l'activité est ralentie, on attendra celui du mois de septembre, prévu le 21.

Stéphane Landrau : le week-end du 5 et 6 septembre 2015, au château du Plessis Bourré, se déroulera un tournoi de l'ordre de Saint Michel, il s'agit d'une joute médiévale à cheval avec de vraies armures, c'est impressionnant, ça vaut le coup d'œil et c'est une première en France mais pas dans le monde. Les communes d'Écuillé et de Cheffes sur Sarthe sollicitent notre commune pour trouver des bénévoles afin de participer à tout (sécurité, billetterie, buvette, parking ...). En effet, 5000 personnes sont attendues, il faudrait donc une cinquantaine de bénévoles par commune. Les associations « les petites caravelles » et l'APE ont été approchées car elles sont liées à l'école et cela peut intéresser les enfants, d'autant plus que les bénéfices sont reversés aux associations et qu'une association sera référente sur chaque commune. Les tarifs varieront entre 10 et 12 € pour le week-end et 6 et 8 € pour la journée, concernant les bénévoles l'entrée serait gratuite pour leur famille à condition qu'elle soit déguisée, les bénévoles quant à eux seront costumés mais cela leur sera fourni. D'ailleurs des couturières sont recherchées pour faire des togas. Les personnes intéressées pour être bénévoles auront une réunion d'information début juillet et plus il y aura de bénévoles moins il y aura de temps de bénévolat. Un lien va arriver pour l'inscription des bénévoles à une journée, une demi-journée.

**L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h50.**